

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°62/2017
OBJET : BUDGET COMMUNAL – MODIFICATION DECISION
MODIFICATIVE N° 2.

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	4
Votants :	21

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Colette ZALMA, Jean-Pierre MAURIN, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Suite à échanges avec le Trésor Public et avec les services de la Préfecture, Monsieur le Maire propose de modifier en ces termes la Décision modificative n° 2 votée le 5 septembre dernier. Conformément à l'instruction M14, les écritures d'ordre relatives aux cessions d'immobilisations ne nécessitent pas d'inscription au budget, et donc d'ajustement en dépenses imprévues pour les équilibrer.

SECTION INVESTISSE MENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Opération Le Plantier	2313-32	- 52 500.00		
		0		
	2315-32	+ 52 500.00		
Mise en place de fourreaux chemin de l'Hubac	2315-602	+ 19 581.00		
Aménagements chapelle du Brusç	2315-39	+ 587.00		
Réfection appartement 7 rue du Castelet	2313-248	+ 1 179.00		
Réalisations postérieures au 01.01.1997 – plus ou moins-value sur cession	040-192	0.00		
Dépenses imprévues	020	- 21.347.00		
		0		
TOTAUX		0		0

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Valeurs comptables des immobilisations cédées	042-675	0.00		
Dépenses imprévues	022	0.00		
TOTAUX		0.00		0

Par ailleurs, concernant la DM 3 votée le 16 novembre 2017, suite à erreur de frappe, il a été mentionné + 675 .00 € à l'article « Annulation de titres sur exercice antérieur » : il fallait bien lire article 673, et non 675.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

ADOpte les corrections techniques de la décision modificative n° 2 et de la décision modificative n° 3 dans les termes présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

Reçu
Certifié

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 28 DEC. 2017
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 28 DEC. 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

